Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_187-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°187-2025
Personnel : création de poste pour le service périscolaire

Rapporteur : Michel Penhouët

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que l'organisation des services périscolaires nécessite actuellement le renfort d'un agent contractuel sur le poste d'ATSEM titulaire, ceci afin de maintenir un service de qualité et adapté en nombre aux effectifs accueillis.

Pour atteindre cet objectif, il est donc proposé de créer :

- Un poste à 35/35ème pour assurer les missions d'ATSEM du 01er janvier 2026 au 03 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***CREE*** *un poste à 35/35ème pour assurer les missions d'ATSEM du 01er janvier 2026 au 03 juillet 2026.*
- ***INDIQUE*** *que sa rémunération sera basée sur l'indice de début de la fonction publique en fonction des heures réalisées ;*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 ;*
- ***AUTORISE*** *Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.*

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_187-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

